

**COMPTE-RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ETIGNY
du mercredi 05 octobre 2016**

Convocations faites et envoyées le 29 septembre 2016.

FINANCES :

1. Décision modificative n° 1 – budget principal
2. Décision modificative n° 1 – budget eau
3. Admission en non-valeur – budget principal

INTERCOMMUNALITE :

4. Conventions de mise à disposition des services du droit des sols et planification

Délibérations modificatives

Comptes rendus de réunions et informations diverses

L'an deux mil seize, le cinq octobre à 20h30, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel TERRASSON, maire.

Présents : Lionel TERRASSON, Maire, Sylvie RENAUD, Jean-Michel GODIGNON, Lionel LELEU, Michelle HAMONNIERE, adjoints, Stéphane VITCOQ, Christian GATEAU, Emeric VEGLIO, Laurent LEGRON, Marie-Christine OGER, Sophie DUBOIS, Delphine FIEVET, Danièle RENO, conseillers.

Absent excusé : Laurent YOT

Absent : Franck PORCHERON

Marie-Christine OGER a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

FINANCES : Décision modificative n° 1 – budget principal

Délibération n° 47-2016

Pour faire suite aux opérations de dissolution de la Communauté de Communes du Villeneuvien, le maire propose au conseil de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Chap	Art	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Dimin. crédits	Augment. crédits	Dimin. crédits	Augment. crédits
Section de fonctionnement						
002	002	Excédent ant. reporté		- €		75 282.32 €
011	615231	voiries		75 282.32 €		
Total section de fonctionnement			- €	75 282.32 €	- €	75 282.32 €
Section d'investissement						
001	001	Solde d'exécution d'invest. reporté		399.82 €		- €
21	2121	plantations d'arbres	399.82 €			
21	21568	Autre mat. et outil. d'incendie	2 000.00 €			
21	2188	autres immo corporelles		2 000.00 €		
Total section d'investissement			2 399.82 €	2 399.82 €	- €	- €
Total			2 399.82 €	77 682.14 €	- €	75 282.32 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

FINANCES : Décision modificative n° 1 – budget de l'eau

Délibération n° 48-2016

Le maire propose au conseil de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Chap	Art	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Dimin. crédits	Augment. crédits	Dimin. crédits	Augment. crédits
Section de fonctionnement						
012	621	Personnel extérieur au service	10 000.00 €			
011	61521	Bâtiments publics	7 000.00 €			
023	023	Virement section d'investissement		17 000.00 €		
Total section de fonctionnement			17 000.00 €	17 000.00 €	- €	- €
Section d'investissement						
021	021	Virement section d'exploitation				17 000.00 €
21	215	Instal. mat. et outil. techniques		17 000.00 €		
Total section d'investissement			- €	17 000.00 €	- €	17 000.00 €
Total			17 000.00 €	34 000.00 €	- €	17 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les modifications ci-dessus.

FINANCES : Admission en non valeur – budget principal

Délibération n° 49-2016

Le Maire explique au Conseil que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement de certaines sommes dues à la commune pour un total de 100,00 € sur l'exercice 2011.

Le Maire précise que les motifs d'irrecouvrabilité indiqués sur les états des produits remis par la Trésorerie n'appellent aucune observation de sa part.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'admission en non-valeur pour la somme détaillée sur l'état présenté par le comptable public arrêté à 100,00 €

INTERCOMMUNALITE : Conventions de mise à disposition des services du droit des sols et planification

Délibération n° 50-2016

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) instruit pour la commune les actes liés à l'application du droit des sols. Il propose de régulariser cette mise à disposition par le biais d'une convention cadre ci-jointe.

Par ailleurs, la CAGS propose à la commune une autre convention (ci-jointe) de mise à disposition du service planification intercommunale pour la gestion des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention cadre entre la CAGS et la commune d'ETIGNY pour la mise à disposition du service du droit des sols intercommunal pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- d'approuver la convention cadre entre la CAGS et la commune d'ETIGNY pour la mise à disposition du service planification intercommunal pour la gestion des plans locaux d'urbanisme et des documents d'urbanisme en tenant lieu
- d'autoriser le maire à signer ces conventions.

Affiché le :

Le Maire,
Lionel TERRASSON.